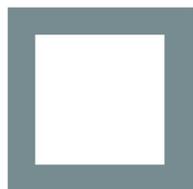


EIFR

**MULTIPLICITE DES OBLIGATIONS DE
CONNAISSANCES : RISQUES ET MISE EN
OEUVRE**



Le 17 octobre 2018

LES SOURCES DU DISPOSITIF DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE, LA MIF

- La directive MIF renforce la responsabilité des PSI en matière de respect des principes de **protection des clients et d'intégrité du marché**
- Les PSI doivent s'assurer que les personnes qui agissent sous leur autorité ou pour leur compte ont les **qualifications et l'expertise** appropriées ainsi qu'un **niveau de connaissances** suffisant

LES SOURCES DU DISPOSITIF DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE, LE DISPOSITIF AMF

Le dispositif de Certification professionnelle est créé en France en juillet 2010.

□ Il vise à :

- Améliorer la **qualité et l'homogénéité du conseil** délivré en France
- Doter la place financière d'un **socle commun** de culture financière, réglementaire et déontologique

□ 8 fonctions clé sont concernées

- Traders, Négociateurs, Vendeurs, Analystes financiers, Gérants, Responsables de compensation, Responsables de Post marché, , RCCI/ RCSI

LE DISPOSITIF

- La vérification des connaissances minimales s'applique au personnel ayant pris ses fonctions **après juillet 2010** (recrutement ou changement d'employeur)
- Les personnels en poste avant juillet 2010 bénéficient d'une clause de grand-père, valable uniquement au sein du groupe bancaire

L'EXAMEN CERTIFIÉ AMF

□ **13** organismes de formation

- Examen certifié par le collège de l'AMF après avis du HCCP
- Examen définitivement acquis et valide au sein de tous les PSI

□ **65 000** “certifiés AMF” entre juillet 2010 et juin 2018

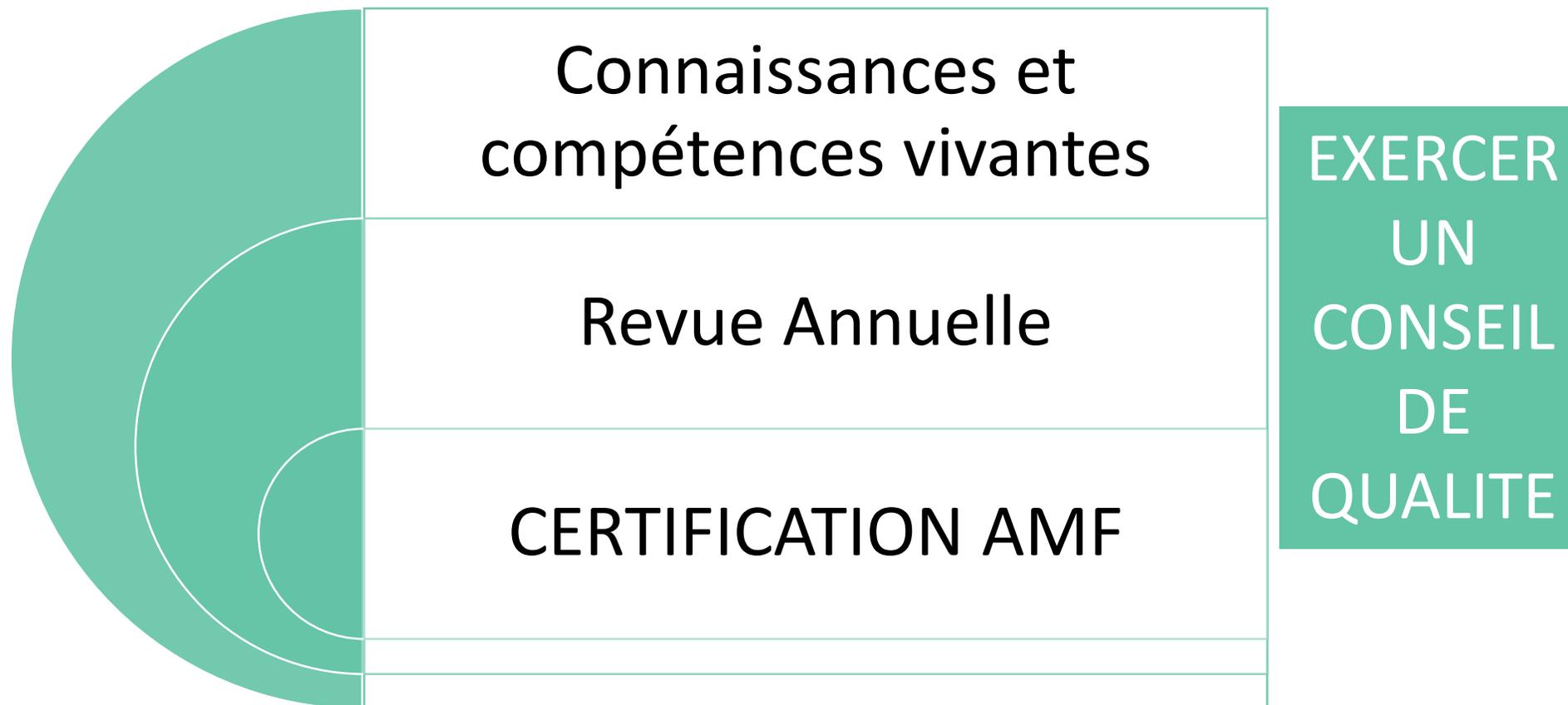
□ **10 000** certifiés par an

□ A compter du 1^{er} janvier 2020 examen commun pour **les PSI et les CIF** valide en cas de mobilité professionnelle

LES GUIDE LINES DE L'ESMA, QUEL OBJECTIF ?

- plus grande **convergence** en matière de connaissances et de compétences du personnel fournissant aux clients des conseils en investissement ou des informations sur :
 - des instruments financiers,
 - des dépôts structurés,
 - des services d'investissement ou des services auxiliaires.
- normes **minimales** afin d'aider les entreprises à respecter leurs obligations **d'agir au mieux des intérêts de leurs clients**

LES GL ESMA ET LE DISPOSITIF FRANCAIS



LES GUIDE LINES DE L'ESMA, un changement de paradigme : **connaissances et compétences, une revue annuelle**

- Une obligation qui pèse sur le PSI
 - s'assurer des **connaissances et compétences** nécessaires afin de satisfaire aux exigences réglementaires et légales et aux normes d'éthique professionnelle pertinentes.
 - réaliser, au moins une fois par an, une **revue** interne ou externe des connaissances et compétences pour les personnels donnant de l'information ou délivrant un conseil
 - Mettre en place si nécessaire une **supervision**

GL ESMA, un saut qualitatif pour les personnes qui donnent de l'information

- prendre connaissance, comprendre et appliquer les politiques et les procédures internes de l'entreprise visant à assurer la **conformité** avec la directive MIF II.
- comprendre les principales **caractéristiques** et les principaux **risques** et éléments des produits d'investissement **disponibles** par l'intermédiaire de l'entreprise, y compris les éventuelles conséquences **fiscales** générales et les **coûts** à la charge du client dans le cadre des transactions.
- attention particulière devrait être exigée lors de la fourniture d'informations concernant des produits caractérisés par des niveaux de **complexité** plus élevés,...

GL ESMA, un saut qualitatif pour les personnes qui conseillent

- **respecter** les obligations se rapportant aux **exigences d'adéquation**
- comprendre que le type de produit d'investissement fourni par l'entreprise **peut ne pas être adéquat pour le client**, après avoir **évalué** les informations pertinentes fournies par le client;
- **évaluer** les données relatives au type de produits d'investissement proposés ou recommandés aux clients, (DIC, DICI, prospectus, états ou données financiers
- comprendre les principes de base de la gestion de portefeuille, y compris être en mesure de comprendre les conséquences de la **diversification**,...

GL ESMA, une revue annuelle

- revoir au moins une fois par an, les besoins en matière de **perfectionnement et d'expérience**,
- évaluer les **évolutions réglementaires** et adopter les mesures nécessaires afin de se conformer à ces exigences.



GARANTIR

- les qualifications appropriées
- l'entretien et l'actualisation des connaissances et compétences via la formation professionnelle continue par ex
- la formation spécifique requise pour **tout nouveau produit** d'investissement

GL ESMA , impacts conformité, formation , RH

- Mettre en place les procédures en matière de revue des connaissances et des compétences



PROCESSUS RH, FORMATION, MARKETING ET MANAGÉRIAUX

- Approuver et superviser les compétences, les connaissances et l'expertise requises des personnels

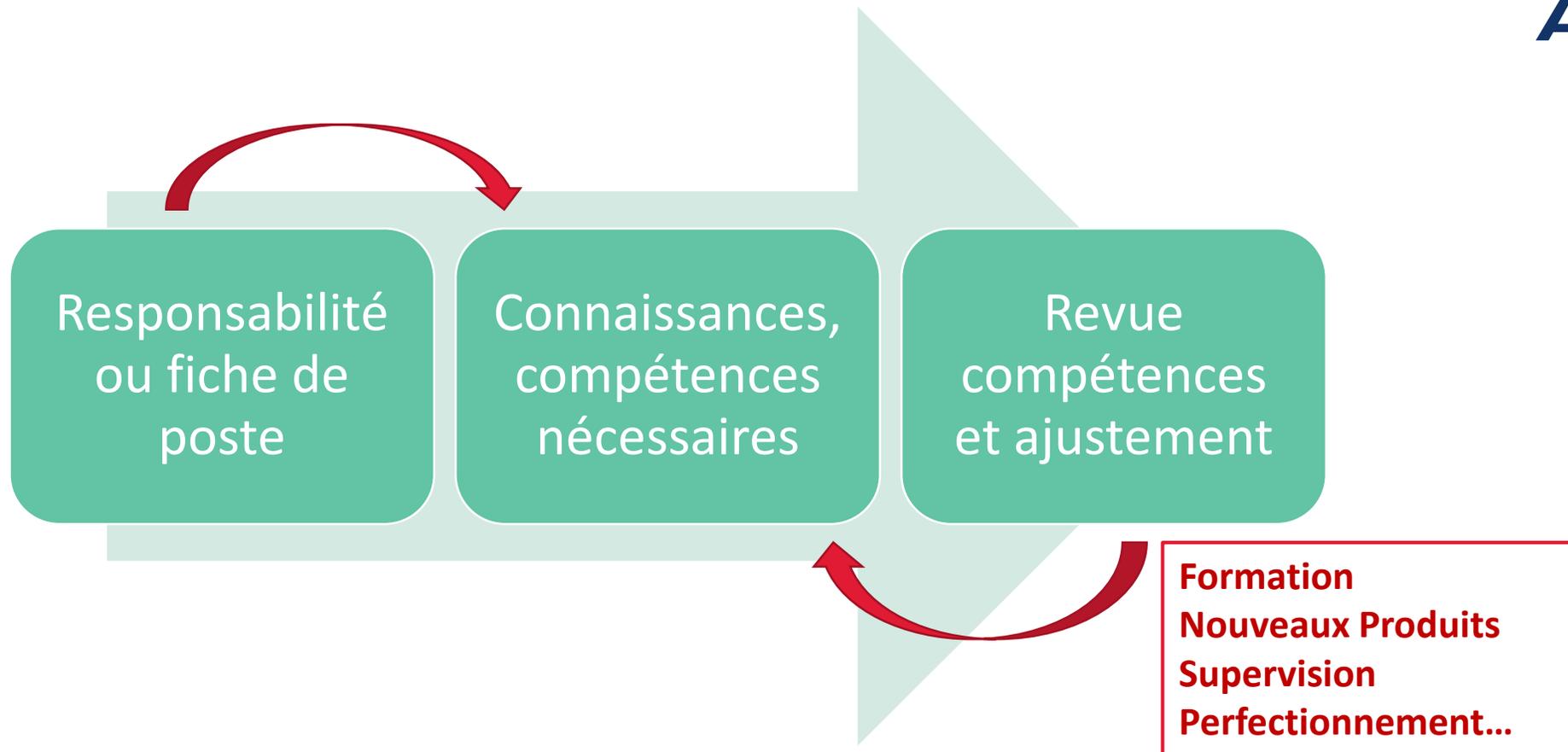


LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DES PSI

- Remettre à l'AMF, à sa demande, la documentation relative aux connaissances et aux compétences du personnel fournissant des services pertinents aux clients



DIRECTIONS CONFORMITE, RAC



LES GUIDE LINES DE L'ESMA, un changement de paradigme : connaissances et compétences

Pourquoi est-ce important ? Résultat dernières visites mystère

- Le questionnement sur les charges ou la capacité d'épargne reste lacunaire.
- Le questionnement sur les connaissances en matière financière reste perfectible et ne permet pas toujours d'évaluer les connaissances du client, ce qui pourrait conduire à éventuellement surestimer leurs connaissances.
- La présentation des frais semble progresser
- L'horizon d'investissement n'est pas assez granulaire
- Le rapport d'adéquation n'est pas systématiquement remis et signé pour prise de connaissance

**Bien
connaître son
client**

**Bien
connaître son
produit**

**Conseil
adéquat**

Des connaissances et des compétences qui permettent un conseil de qualité, au mieux de l'intérêt du client et garant d'une adéquation pertinente

LE RAPPORT ANNUEL DU CONTRÔLE INTERNE

Des compléments à renseigner dans le prochain RAC permettant de comprendre les dispositifs mis en place et des questions à compléter QUI, COMMENT ?

- qui est en charge de l'identification des personnes concernées par l'évaluation des connaissances et des compétences ? (le service RH, la conformité, les directions métier, le responsable hiérarchique, autre)
- Qui assure le suivi personnalisé des personnes physiques concernées du point de vue de leurs qualifications et de leur expérience professionnelle ? (le service RH, la conformité, les directions métier, le responsable hiérarchique, autre)
- Quelles sont les modalités retenues pour la revue annuelle des compétences ? (entretien spécifique avec le responsable hiérarchique, entretien spécifique avec une autre personne, revue effectuée par le responsable hiérarchique au moment de l'évaluation du salarié, autre). Sur quelle base ?
- Comment sont assurés l'enregistrement, la conservation et la mise à jour des données
- Quels sont les difficultés particulières éventuelles rencontrées pour la mise en œuvre de cette position-recommandation

TEXTES DE REFERENCE

Pour la vérification des connaissances minimales :

- Articles 313-7-1 à 313-7-3 du RGAMF, instruction 2010-09 et position (questions-réponses) 2009-29

Pour l'évaluation des connaissances et des compétences :

- Article 25.1 de la Directive 2014/65/UE (« MIF 2 »)
- Orientations sur l'évaluation des connaissances et des compétences (GL ESMA/2015/1886 du 22 mars 2016)
- Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, article 11. 6° et 19°(futurs articles L. 533-12-6 et L. 533-29 II du CMF)

ANNEXES

Extraits des dernières visites mystère

Autres

Finquiz



Relayer les alertes de l'AMF

Etre vigilant face aux escroqueries dont les clients sont victimes

Certains établissements n'évaluent pas les connaissances en matière financière

Présence de questions pour évaluer les connaissances en matière financière

12

**7 banques en ligne
5 banques de réseau**

Absence de questions pour évaluer les connaissances en matière financière

5

**2 banques en ligne
3 banques de réseau**

Lorsqu'il existe, le questionnement sur les connaissances en matière financière pourrait encore être amélioré

Etablissements proposant une évaluation approfondie sous forme de questions à choix multiples sur chaque catégorie de produits

2 banques en ligne

Etablissements proposant à la fois de l'auto-évaluation et un quiz pour évaluer les connaissances théoriques de type vrai-faux

2

**1 banque de réseau +
1 banque en ligne**

Etablissements ne posant que des questions amenant à s'auto-évaluer

8

**4 banque en ligne +
4 banques de réseau**

La situation financière du visiteur mystère n'est pas appréhendée de manière complète

- Les PSI doivent comprendre à la fois la source et l'importance des revenus, des actifs, y compris liquides, des investissements immobiliers, ainsi que des engagements financiers. Ceci est valable aussi bien au titre de MIF 1 que de MIF 2.
 - La plupart des établissements interrogent le visiteur mystère sur son patrimoine immobilier et financier, et la répartition de ce patrimoine
 - En revanche, **6 établissements** n'interrogent pas le visiteur mystère ni sur ses charges, ni sur sa capacité d'épargne

Certains établissements évaluent la capacité du visiteur mystère à tolérer des pertes

- ❑ Certains établissements ont fait réagir le client sur leur attitude explicitement face à des pertes potentielles (indépendamment de pertes éventuellement subies dans le passé), et semblaient commencer à se conformer aux attentes de MIF 2.

QUESTION 6 : COMMENT RÉAGIRIEZ-VOUS SI UN PLACEMENT PERDAIT PLUS DE 30% DE SA VALEUR ? *

- Je vends tout et je réinvestis sur un placement sécuritaire
- J'attends la remontée des marchés
- Je profite de cette baisse pour renforcer ma position

L'horizon d'investissement n'est pas toujours investigué

**Présence de questions sur l'horizon
d'investissement**

13

**5 banques en ligne
8 banques de réseau**

**Absence de questions sur l'horizon
d'investissement**

4

4 banques en ligne

Les fourchettes d'horizon d'investissement ne sont pas assez granulaires
Notamment pour l'investissement de long terme.

Remise d'une synthèse reprenant les informations communiquées dans le questionnaire

Remise d'une synthèse restituant l'ensemble des informations du questionnaire
(connaissance, expérience, situation, objectifs d'investissement)

8

4 banques en ligne +
4 banques de réseau dont 2 synthèses ont été signés par le client à l'issue du RDV

Remise d'une synthèse courte portant uniquement sur la formation et l'expérience

2

2 banques de réseau

Pas de synthèse remise

7

5 banques en ligne +
2 banques de réseau

Information sur les fonds et les frais

- ❑ L'information sur les fonds et les frais sont présentés dans les DICI qui doivent être consultés avant la souscription
- ❑ Dans les banques de réseau où il a été nécessaire d'ouvrir un compte de dépôt, les frais liés à ce dernier ont été abordés par la majorité des conseillers
- ❑ Certains conseillers ont mis en avant les frais (réduits) des fonds « maison »

Consultation obligatoire du DICI avant toute souscription

Avertissement

Avant de valider votre ordre, veuillez prendre connaissance de l'avertissement suivant :

- L'investissement sur les marchés boursiers s'adresse à des investisseurs souhaitant valoriser leur capital et qui acceptent en contrepartie un risque de perte en capital. Avant d'investir, nous vous invitons à comparer les fonds afin de choisir le produit qui correspond le mieux à votre expérience, à vos besoins et à vos objectifs personnels (notamment en termes de degré d'acceptation du risque de perte en capital et de durée d'investissement envisagée) et d'adapter le montant investi à votre situation financière. Pour cela, lisez le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI), ainsi que la note détaillée (le prospectus) et le règlement ou les statuts de l'OPC. Ces documents vous aideront à comprendre le Fonds, le risque associé, et à prendre connaissance de ses différentes caractéristiques (frais (frais maximaux d'entrée et de sortie, frais de gestion, commission de mouvement, commission de surperformance), modalités de rachat, objectifs d'investissement, profil de risque et de rendement, etc...).

Je déclare avoir pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'investisseur.

Fermer **J'accepte**

Rappel des frais au moment de la passation de l'ordre

Pas de rappel des frais génériques au moment de la passation de l'ordre

9

**5 banques en ligne +
4 banques de réseau**

Rappel des frais génériques au moment de la passation de l'ordre

8

**4 banques en ligne +
4 banques de réseau**